

5 manières de vous protéger lorsque vous louez un logement

Vos relations présentes avec votre propriétaire peuvent être au beau fixe. Malheureusement, cette situation peut changer et, si c'est le cas, il est important d'être prêt. Conservez tous les documents relatifs à votre bail et gardez les lettres et les reçus dans un classeur ou dans une grande enveloppe. En outre, voici quelques suggestions qui pourront vous être utiles :

1. Obtenez des reçus

- ⇒ Vous pouvez demander un reçu mais la loi n'oblige le propriétaire à n'en délivrer que si le loyer est payé en espèces. Si le propriétaire contrevient à la loi et refuse de vous délivrer un reçu, vous devrez pouvoir prouver d'une autre manière que vous avez effectivement payé votre loyer. Il vaut mieux, si la chose est possible, payer par chèque ou par mandat et vous faire accompagner d'un témoin au moment du paiement.

2. Mettez tout par écrit

- ⇒ Mettre les divers événements par écrit permet de conserver une trace de ce qui s'est passé. Vous pourrez devoir faire appel à vos dossiers pour établir plus tard votre version des faits. Mettez dans vos dossiers les noms, dates, les événements et tous les renseignements importants.
- ⇒ Lorsque vous devrez informer votre propriétaire d'un point particulier comme des réparations à effectuer ou de votre intention de déménager, faites-le par écrit et conservez une copie de votre lettre datée et signée.
- ⇒ En outre, lisez avec soin et conservez tout ce que le propriétaire vous donne : contrat de bail, rapports d'état des lieux et toute correspondance et notifications.

3. Ayez un témoin

- ⇒ Il est souvent impossible de tout mettre par écrit ou de prendre des photos. Un témoin pourra témoigner valablement de ce qui s'est passé – de ce qu'il a vu ou entendu. Le témoin ne devrait pas être une personne résidant chez vous. Les colocataires et les partenaires ne sont pas considérés comme étant les meilleurs témoins.

4. Prenez des photos

- ⇒ Parfois, une photo vaut vraiment mieux qu'un long discours. Les photos sont de très bons éléments de preuve. Il serait bon d'indiquer au dos de chaque photo la date et l'heure auxquelles elle a été prise. Un témoin peut signer pour confirmer l'exactitude de ces mentions.
- ⇒ Prenez des photos aussitôt que vous vous rendez compte qu'il y a un problème vu que le propriétaire peut venir et effectuer des travaux qui couvriront le problème. Si ceci arrive, vos chances de pouvoir présenter de bons éléments de preuve auront disparu.

5. Renseignez-vous sur vos droits et vos responsabilités !

- ⇒ Ce qui peut sembler juste ou équitable peut ne pas être ce à quoi vous autorise la loi. Renseignez-vous sur ce que prévoit la loi avant que les choses ne se compliquent trop.



Site web (multilingue) : www.tenants.bc.ca

Ligne d'info (en anglais) Région de Vancouver : (604) 255-0546

Ligne d'info (en anglais) sans frais : 1-800-665-1185